

HYPOTHESES DE CALCULS	
PLANCHER R+1	
CHARGES PERMANENTES	
Revêtement de sol :	15 Kg/m ²
Support/Diaphragme :	15 Kg/m ²
Divers :	10 Kg/m ²
Plafond + rails :	15 Kg/m ² (C. Fragile)
TOTAL :	55 Kg/m²
CHARGES EXPLOITATION	
Catégorie Eurocode 1 : C3	
Charge : 400 daN/m ²	
STABILITE AU FEU	
REI30mins	
Solvage stable au feu	
PLANCHER R+2	
CHARGES PERMANENTES	
Revêtement de sol :	15 Kg/m ²
Support/Diaphragme :	7 Kg/m ²
Isolation :	5 Kg/m ²
PROMAT :	15 Kg/m ²
Plafond + rails :	15 Kg/m ² (C. Fragile)
TOTAL :	72 Kg/m²
CHARGES EXPLOITATION	
Catégorie Eurocode 1 : B	
Bureaux	
Charge : 250 daN/m ²	
STABILITE AU FEU	
REI60mins	
Solvage et assemblages protégés par plafond Coupe Feu	
Porteuses stables au feu	
CHARPENTE	
CHARGES PERMANENTES	
Complexe de couverture :	10 Kg/m ²
Divers :	10 Kg/m ²
Isolation :	10 Kg/m ²
Plafond + rails :	15 Kg/m ² (C. Fragile)
TOTAL :	45 Kg/m²
CHARGES ENTRETIEN	
Catégorie Eurocode 1 : H	
Charge : 150 daN au point le plus défavorable	
CHARGES NEIGE	
Région A2 ; Accumulation au droit du bandeau : de 72 daN/m ² à 36 daN/m ² sur 5m	
CHARGES VENT	
Région 1 ; Zone IIb ; Cpt(z) = 40 daN/m ²	
SOLlicitations SISMiques	
Zone 1 ; Cat II ; Pas de vérification aux EC8	
STABILITE AU FEU	
REI30mins	
Charpente stables au feu	

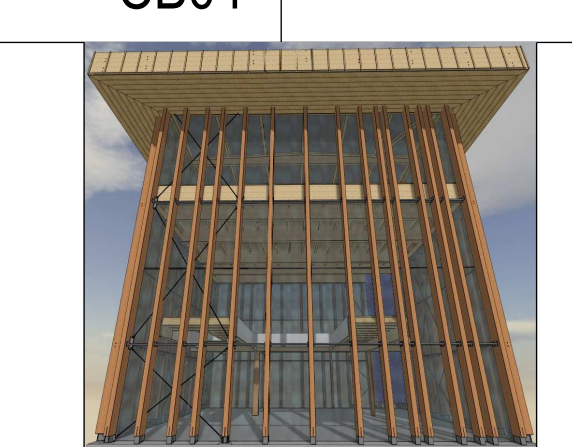

CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX			
Classe du bois lamellé collé :	BLC GL24 sauf indications contraires		
Classe du bois massif et contreplaqué :	C24 et G174 sauf indications contraires		
Classe de traitement des bois :	Classe 2		
Classe des aciers :	S235 sauf indications contraires		
CHARGES CLIMATIQUE			
Zone de neige : A2	Zone de vent : 1	Stabilité au feu : 30mins	Zone Sismique : 1
Altitude : 100 m	Nature du site : IIIb	Charges Exploit. : cat B & C3	Catégorie d'importance II
Valeur de base : 45 daN/m ²	Valeur de base : 22 m/s	Charges d'entretien : cat H	Pas de vérification

INFORMATIONS
 Aucune cote ne doit être lise à l'échelle.
 Le BET prend l'entière responsabilité de ses plans et calculs à l'exclusion des indications et réservations ayant trait aux corps d'états secondaires. Il appartient à ceux-ci d'en vérifier l'implantation. Un exemplaire des plans d'exécution doit être accessible par tous sur le chantier.
IMPORTANT : Ce plan n'exclut pas l'utilisation des plans d'architecte.

MAP Bois
 76 av Jean Jaurès 24650 Chancelade

Phase	EXE	Affaire n° : 221118 Date : 03.05.2019 Suivi par: Paul Leveau
N°Plan	CB04	

Elevations

Maitre d'oeuvre:		Maitre d'ouvrage: M. Lespines	
Indice	Date	Modifications	
A	03/04/2019	Première édition	
B	20/04/2019	Modification des niveaux de ceintures tubes métalliques + Modification suivant plans GO	
C	03/05/2019	Détails complémentaires	
D			